



Marcellaz - Ma Commune

N°27 – Mai 2021

Un mot du Maire

Un moment important de la vie démocratique se profile à l'horizon : les élections des conseillers départementaux et régionaux programmées au 20 juin pour le premier tour et au 27 pour le second. Certains d'entre nous se posent sans doute la question de savoir quels sont les rôles de ces différents conseillers et finalement en quoi cela nous concerne.

Eh bien, la réponse est qu'ils sont des maillons essentiels de notre vie locale et quotidienne.

Le **conseil départemental** a la charge de l'action sociale (aide sociale à l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations d'aide sociale); l'éducation (la construction, la gestion des collèges et de leurs personnels); l'aménagement et le transport (gestion de la voirie départementale, le

service départemental de l'incendie et des secours (SDIS); l'action culturelle et sportive (bibliothèque de prêt, archives, musée, protection du patrimoine...), l'aide aux communes : subventions pour certains investissements.

De son côté, le **conseil régional** gère le développement économique, le transport régional de voyageurs, lignes de car et TER, la construction et la gestion des lycées et de leurs personnels, la formation professionnelle.

Forts de tout cela, installons ces deux instances capitales en nous déplaçant massivement vers les urnes les 20 et 27 juin.

Bien à vous,

Jean-Pierre LACOMBE.

Ça fait la une !

Elections de juin

Le double scrutin des **dimanches 20 et 27 juin 2021** va se dérouler en même temps : nous allons élire le même jour les conseillers départementaux et régionaux. Afin de faciliter l'organisation de ces élections et de respecter les règles sanitaires, les services de la Préfecture autorisent que les bureaux se situent dans la même salle. Le **centre rural communal** a donc été désigné pour le déroulement de ces scrutins. Le bureau n°1 (habituellement situé en salle de la mairie) et le bureau n°2 (habituellement situé en salle « aquarium ») seront réunis au centre rural où vous voterez pour les 2 élections dans chaque bureau. Le protocole sanitaire étant très strict, vous êtes invité.e.s à respecter le sens de circulation, porter votre masque, utiliser le gel hydroalcoolique à disposition et **apporter votre propre stylo pour les signatures.**

Merci de votre compréhension.



Dispositif « Maprocuration »

Une **nouvelle procédure** est ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Cette nouvelle télé-procédure est **complémentaire de la procédure papier** et diminuera sensiblement le temps pour établir des procurations de vote. **Un dispositif en 3 étapes** : l'électeur/trice peut faire sa demande de procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr, reçoit un numéro d'enregistrement et se rend ensuite dans un commissariat ou une gendarmerie ou une structure habilitée dans n'importe quelle commune avec son numéro d'enregistrement et une pièce d'identité pour faire valider son inscription. Puis la demande est transmise à la mairie de la commune de vote pour vérification. Puis l'électeur/trice reçoit un message de la mairie sur la suite donnée à sa demande de procuration. **Exceptionnellement**, pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021, **une dérogation** est permise par la loi : chaque mandataire peut disposer **de 2 procurations établies en France.**

AGENDA 2021

- ✓ **Dimanches 20 et 27 juin** : 1^{er} et 2nd tour des élections 8h00-18h00 (centre rural)
- ✓ **Mois de juillet** : trappage des chats errants
- ✓ **Jeudi 19 août** : collecte de sang 15h30-19h30 (centre rural)
- ✓ **Jeudi 02 septembre 8h20** : rentrée scolaire

FERMETURES DES SERVICES ÉTÉ 2021

- Mairie/agence postale** : les samedis 07, 14 et 21/08 + toute la semaine du 09 au 13/08 inclus.
- Service urbanisme** : du lundi 09 au vendredi 20/08 inclus.

Aménager/Construire

Travaux bâtiments



- Courant mai, la **salle du Conseil municipal** et un bureau à la Mairie seront rafraîchis. La moquette murale, qui a plus de trente-cinq ans, sera remplacée par une peinture plus contemporaine ! Cette rénovation s'accompagnera par la mise en place d'une isolation thermique et phonique, ainsi que d'un éclairage à leds.

- Le nombre des **blocs de sortie de secours** dans les bâtiments communaux est impressionnant... Pour la sécurité de toutes et tous, un programme de rénovation et de remplacement doit débuter prochainement.

- Le **hangar communal** va connaître lui aussi « une cure de jouvence ». Après avoir réalisé le crépi extérieur, l'ensemble de l'intérieur va être réaménagé :



désamiantage, changement de toiture et de l'éclairage, création de box de rangement avec leur porte d'accès privatives. Plusieurs animations ayant lieu aux alentours, l'installation de toilettes publiques (dans l'enceinte du hangar et donnant sur l'extérieur) du côté des jeux de boules est prévue en juin. Leur accès sera réglementé avec un horaire bien précis grâce à une serrure électronique. Précision importante : ces travaux seront en partie financés par une subvention de la Région AURA.



- **L'éclairage public**, via les coffrets électriques situés dans chaque hameau, a besoin d'une sérieuse rénovation. Compte-tenu des budgets engagés, cela demande du temps. Le programme de restauration se fera donc sur au moins trois années et débutera dans ce trimestre.

- Mise en place d'un **éclairage au niveau de l'arrêt de bus** scolaire, récemment créé, dans le bas du hameau de Contentenaz.

- Aller à l'école, au marché, dans les commerces, les services publics... **en vélo** c'est bien ! Pouvoir les



« garer » et les attacher en toute sérénité, c'est mieux ! Ainsi des **supports** (photo non contractuelle) vont être positionnés à proximité des lieux proches des différents services.

Réfection voirie/espaces publics

✓ Remise en état du terrain de foot : carottage, égalisation de la surface du terrain, semis de gazon, épandage d'engrais.

✓ Réfection de la résine sur la départementale aux carrefours de la rue des Erènes et de la rue du Faubourg.

✓ Nettoyage du mur du cimetière avant la reprise en crépi.

Fibre optique

Une des missions du SYANE (Syndicat de l'Aménagement numérique de Haute-Savoie) est de gérer le développement et l'exploitation du réseau de fibre optique. Ce déploiement du réseau public fibre optique de la Haute-Savoie s'effectue progressivement avec un objectif de 100% à l'horizon 2025. Pour connaître l'éligibilité de votre logement, rdv sur le site <https://fibre.syane.fr/eligibilite-de-mon-logement/>

Le DICRIM : qu'est-ce que c'est ?

C'est un document informant sur les risques majeurs, qui pourraient subvenir sur la commune, et ayant pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur la question des risques majeurs (risques naturels, technologiques ...) en donnant des consignes de sécurité à respecter en cas d'événements.

+ **D'INFOS** : www.marcellaz-albanais.fr/urbanisme et exemplaires disponibles en mairie.

Bouger, se rencontrer, s'occuper



Le centre intercommunal de loisirs, regroupant les communes de Marcellaz-Albanais, Etercy, Vallières-sur-Fier et Hauteville-sur-Fier propose des activités pour les 3-12 ans pendant les vacances scolaires (sauf Noël) et les mercredis.

☺ **Mercredi 02 juin** : à vos pailles

☺ **Mercredi 09 juin** : animaux de la savane

☺ **Mercredi 16 juin** : atelier fête des pères

☺ **Mercredi 23 juin** : la surprise du chef

☺ **Mercredi 30 juin** : animaux marins

Vacances d'été : du 6 au 30 juillet puis du 23 au 27 août.

+ **D'INFOS** : www.marcellaz-albanais.fr, rubrique Cap Loisirs, ☎ 04.50.19.88.14 ou 06.17.34.28.28

✉ infosparents.caploisirs@fol74.org

Bibliothèque



Exposition « Plumes & Cie »

du samedi 29 mai au samedi 26 juin 2021

Découvrez les multiples facettes du peuple du ciel, tantôt sous l'angle scientifique, tantôt sous l'angle culturel et devenez incollable sur les plumes, becs, nids, œufs, etc. Exposition de « l'atelier In8 », **prêtée par Savoie biblio**. Visite de l'exposition aux horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi : 16h-18h30/Mercredi : 10h-12h30

Vendredi : 15h-18h30/Samedi : 10h-12h

Partager



La Maison de l'emploi et de la solidarité et l'Espace emploi formation ont fusionné pour devenir l'**Espace France Services Rumilly**, porté par la Ville de Rumilly avec des financements de l'Etat et du Département. Ce nouvel espace est **un lieu unique** pour informer, orienter, aider à l'utilisation des services publics numériques et pour des démarches administratives telles que la famille, la santé, le social, la retraite, l'emploi, la justice, la sécurité...

Espace France Services 25 rue Charles de Gaulle
74150 Rumilly Tél. 04.50.01.43.35
efsr@mairie-rumilly74.fr

Infos diverses



Trappage des chats errants



Suite à de nombreux appels en mairie signalant la prolifération de chats errants sur le territoire de la commune, les services de la mairie ont sollicité la SPA de Marlioz pour procéder au **trappage** des chats errants durant **le mois de juillet**. Afin d'empêcher leur reproduction et prolifération, les mâles seront castrés, les femelles stérilisées puis ramenés sur leur lieu de vie.

Afin d'aider la SPA à recenser les chats errants sur la commune, merci de prendre contact avec la mairie au **04.50.69.70.90** au plus tard le **10 juin** si vous constatez leur présence dans vos hameaux. La SPA vous contactera directement pour plus de renseignements permettant la pose de trappes.

Une fois les données collectées, une information sera faite **fin juin** par la mairie (site internet, Facebook, presse, panneau lumineux, affichage) pour indiquer quels hameaux seront concernés par ces trappages. A ce moment-là, les propriétaires de chats domestiques devront leur mettre un **collier pour éviter leur trappage**.

+ **D'INFOS** : Mme Daunis - **06.09.43.69.79**.

Chemins ruraux : mode d'emploi !



Profitions des beaux jours pour nous promener sur les nombreux chemins ruraux de notre commune et profitons de cette **généreuse nature**, en respectant les conseils qui suivent pour la **préserver** aussi longtemps que possible :

- ✓ Je marche sur les chemins aménagés et **ne sort pas** de ceux-ci.
- ✓ Je ne m'aventure pas dans les champs (à pied ou à vélo) car même un champ d'herbe sert à l'agriculture. Une bordure de champs n'est pas un chemin !
- ✓ Je respecte les parcelles de terre cultivées ou non car ce sont des propriétés privées.
- ✓ Je n'oublie pas que la nature est entretenue jour après jour par des hommes et des femmes qui, par leur travail, nous nourrissent.
- ✓ Je ne donne pas à manger aux animaux sans avoir préalablement demandé à son propriétaire si j'en ai le droit et ce que je peux donner.
- ✓ Si je rencontre une barrière, je n'ouvre **jamais** celle-ci.
- ✓ Je ne coupe pas les séparations de parcs.
- ✓ Je tiens mon chien en laisse et ramasse ses déjections.
- ✓ Si je rencontre un agriculteur (et tout autre personne en règle générale), je lui dis « bonjour » et peut aussi engager la conversation.
- ✓ Je respecte la nature : **en ne jetant pas** par terre des débris en tous genres, **en ne coupant pas** des branches pour mon seul plaisir, **en ne ramassant pas** les fleurs, aussi jolies soient-elles, car elles sont nourricières (troupeaux, abeilles etc.).

Je me comporte avec la nature et celles et ceux qui s'en occupent, comme je voudrais que l'on se comporte avec moi !

Protection du patrimoine sensoriel



Une nouvelle loi, du 29 janvier 2021, vise à **définir et protéger** le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Cette

courte loi part du constat que les maires sont de plus en plus confrontés à des conflits de voisinage provoqués par de nouveaux habitants ! Elle introduit dans le code de l'environnement "les sons et odeurs" comme caractéristiques des espaces naturels. Ces **sons** et ces **odeurs** font désormais **partie du patrimoine commun de la nation**, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité. Cette loi confie de plus aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine le soin d'identifier et de qualifier l'identité culturelle des territoires ruraux, y compris leurs éléments sonores et olfactifs, pour contribuer à les valoriser. Les élus locaux pourront ainsi s'appuyer sur cette carte d'identité des territoires ruraux pour **désamorcer les conflits de voisinage**.

+ **D'INFOS** : www.marcellaz-albanais.fr

Arrivée de la 5G : questions/réponses

Qu'est-ce que c'est ? C'est la 5^{ème} génération de réseaux mobiles. Technologie évolutive et performante en termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

Intérêts de la 5G ? Eviter la saturation des réseaux mobiles, faciliter le transport d'informations, rendre plus efficaces la gestions des divers services de l'Etat (eau, transports, télémédecine...).

Son impact sur l'environnement ? Elle va permettre de développer des outils utiles pour maîtriser notre impact environnemental, par exemple notre consommation d'eau ou d'électricité...et éviter la saturation des réseaux SANS remettre des antennes 4G qui consommeraient beaucoup plus !

Et notre santé alors ? L'AFNR (www.anfr.fr), l'agence nationale des fréquences, réalise chaque année de nombreux contrôles qui ont montré que l'exposition aux ondes de la 5G (1 Volt par mètre) restera très faible et très en-dessous des valeurs limites autorisées (entre 36 et 61 Volts par mètre).

Et l'exposition sur ma commune ? Toute personne qui le souhaite peut remplir un formulaire de demande de mesures d'exposition des ondes sur le site mesures.anfr.fr. Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente.